

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-206

OBJET : Arrêté réglementant la circulation de la place de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, partir du 9 janvier 2023 jusqu'au 25 janvier 2023

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise BERNASCONI pour des travaux de réhabilitation de réseaux AEP-EU-EP, Place de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay à partir du 9 janvier 2023 jusqu'au 25 janvier 2023

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise BERNASCONI est autorisée à empiéter sur la chaussée :

- **PLACE DE L'ÉGLISE**

du 09/01/2023 au 25/01/2023 – Route barrée – Interdiction de stationner ;



Pendant la durée des travaux, des points de collecte des ordures ménagères seront mis en place aux points indiqués en fonction de l'avancée des travaux. Ils sont identifiés par



Article 2 : BERNASCONI est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de la gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service ordures ménagères de Pré-Bocage Intercom,
- L'entreprise BERNASCONI.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LES MONTS D'AUNAY' at the top and 'CALVADOS' at the bottom.